

Réglementation de la Foli'Race



- **Article 1 :**

La Foli'Race est une manifestation festive sans chronomètre ni classement sur un parcours où se situe des portes de couleurs. Lors de la traversée de ces portes, les participants reçoivent de la poudre colorée.

- **Article 2 :**

Cet événement est ouvert à tous les âges et doit être effectué à son rythme sans contrainte de chronomètre.

- **Article 3 :**

Jusqu'au 19 Avril : Jeunes 8€, individuel 12€ ; Groupe 10€/pers ; After Race 30€
Du 20 Avril au 15 Mai : Jeunes 9€, individuel 13€ ; Groupe 11€/pers ; After Race 32€
Du 16 Mai au jour J : Jeunes 10€, individuel 14€ ; Groupe 13€/pers ; After Race 34€

- **Article 4 :**

Tous les inscrits seront couverts par une licence événementielle de la FSASPTT

- **Article 5 :**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de détérioration de matériel photo ou video utilisé par les concurrents pendant la manifestation Foli'Race.

- **Article 6 :**

En cas de force majeure ou en toute circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans aucun remboursement, d'en modifier l'horaire ou le parcours.

- **Article 7 :**

La formule After'Race comprend l'événement Foli'Race ainsi qu'un buffet organisé par le Bar l'Imprévu place Monestier. Ce buffet ouvrira juste après le final de la Foli'Race aux alentours de 20h45.